

Réforme électorale : une solution pour le Canada

Les problèmes avec le présent système électoral

Le système électoral actuel du Canada est à l'origine de plusieurs déficits démocratiques :

1. La composition du Parlement du Canada ne représente pas la volonté des électeurs :
 - a. Les gouvernements détiennent souvent les pleins pouvoirs, malgré un soutien de moins de 40 % des électeurs.
 - b. Plusieurs cas au Canada font état de situations où le parti arrivé en deuxième position, relativement au nombre de votes obtenus, a accédé au pouvoir, et parfois même en formant un gouvernement majoritaire détenant la totalité des pouvoirs.
2. Le vote d'un électeur pour un certain parti revêt une valeur différente sur le plan de la représentation que celle du vote d'un autre électeur pour un autre parti :
 - a. Le vote des électeurs pour le parti arrivé en troisième position revêt une valeur correspondant habituellement à la moitié de la valeur du vote des électeurs pour le parti arrivé en première position.
 - b. En conséquence, l'ensemble des électeurs n'est pas traité de manière égale sous le régime de la loi et le système électoral est, de ce fait, inconstitutionnel.
3. Le système électoral crée un sentiment d'indifférence, chez les personnes qui ne soutiennent pas les politiques des deux partis en tête, par rapport au fait de voter ou de participer aux élections :
 - a. Pourquoi voter ou faire campagne dans une circonscription sûre d'un parti en tête?
 - b. Pourquoi voter ou faire campagne, si vous savez que vos chances de remporter les élections et de voir vos points de vue être représentés sont presque nulles?
 - c. Pourquoi encourager les autres à soutenir nos points de vue?
 - d. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de la population jeune, même si celle-ci est au fait des enjeux politiques (comme c'était le cas pour moi).
4. Le système électoral en place encourage les électeurs à voter stratégiquement, donc à ne pas voter pour le parti qu'ils désirent, mais à voter pour un parti qu'ils ne désirent pas :
 - a. La composition du Parlement est, donc, encore moins représentative de la volonté des électeurs.
5. Le système électoral encourage la confrontation, les attaques personnelles et les demi-vérités, plutôt que la coopération et la tenue d'un débat honnête portant sur les problèmes qui existent.

Nous avons clairement pu constater les problèmes mentionnés plus haut au cours des quelques dernières élections. Le gouvernement Harper a accédé au pouvoir avec 40 % des votes obtenus. Puisqu'il détenait la totalité des pouvoirs, le gouvernement Harper a pu instaurer des politiques auxquelles la plupart des Canadiennes et des Canadiens s'opposaient farouchement. Le principal enjeu durant l'élection suivante était d'empêcher le gouvernement Harper d'accéder encore au pouvoir. Bon nombre d'électeurs pensaient à juste titre que, pour y arriver, le seul choix qui s'offrait à eux était de voter soit pour le Parti libéral soit pour le Nouveau Parti démocratique (NPD). Par conséquent, de nombreux électeurs se sont concentrés sur la répartition des intentions de vote et, après des semaines d'impasse, le NPD a finalement perdu le soutien des électeurs dans une région après que ceux-ci ont compris que les libéraux avaient le plus de chances de déloger le gouvernement Harper. Les libéraux sont donc sortis majoritaires des élections avec 40 % des votes obtenus parce que de nombreux électeurs avaient voté pour eux, même si, selon ces électeurs, le NPD ou le Parti vert partageaient davantage leurs valeurs. Le vrai pourcentage de soutien des électeurs à l'égard des libéraux tournait probablement autour de 30 %, et, pourtant, les libéraux ont réussi à obtenir un gouvernement majoritaire.

Les différents modes de scrutin

Il existe deux principaux modes de scrutin : les systèmes majoritaires et les systèmes proportionnels.

Les systèmes majoritaires

Dans le cadre des systèmes majoritaires, comme le nôtre, le candidat obtenant le plus de votes remporte l'élection. Pour ce faire, le candidat n'a qu'à simplement avoir un vote de plus que ses opposants. Il n'a pas besoin d'une majorité des votes, mais simplement de plus de votes que les autres candidats. Si la lutte est serrée entre trois ou quatre candidats, le candidat peut remporter l'élection avec un tiers ou un quart des votes. Dans ces systèmes, le gagnant remporte tout et tous les autres votes sont négligés. Les points de vue des autres électeurs ne sont tout simplement pas pris en compte, seuls les points de vue des électeurs qui soutiennent le candidat élu le seront. Le candidat élu dirigera selon ses points de vue et ceux du parti qu'il représente. Il n'est pas rare que des gouvernements majoritaires soient élus avec à peine un peu plus du tiers des votes et qu'ils détiennent quand même la totalité des pouvoirs. C'est pour cette raison que les gouvernements élus dans le cadre de ces systèmes adoptent des lois auxquelles la majorité de la population s'oppose.

Malgré cela, plusieurs électeurs aiment les systèmes majoritaires, car ils contribuent à former des gouvernements majoritaires, perçus comme étant un gage de stabilité à long terme. Cependant, les faits et les statistiques prouvent que les gouvernements portés au pouvoir dans le cadre de systèmes proportionnels offrent davantage de stabilité et restent au pouvoir plus longtemps.

Plusieurs électeurs aiment aussi les systèmes majoritaires parce qu'ils mettent à l'écart les points de vue qui sont, selon eux, « extrémistes ». La plupart des électeurs sont, par définition, centristes (la majorité d'électeurs détermine où le centre des points de vue politiques se trouve) et ne se soucient donc pas des cas aberrants et des points de vue qui, selon eux, sont extrêmes. Mais ces points de vue ne sont qu'étouffés par cette majorité. Si nous croyons que les points de vue de

tous les électeurs devraient être représentés, alors cette façon de penser est particulièrement déplorable, étant donné qu'il n'y a pas de risques que des partis aux points de vue « extrémistes » accèdent au pouvoir : par définition, seulement une petite portion de la population partage ces mêmes points de vue. Tous les systèmes électoraux soutiennent les partis au centre parce que la majorité d'électeurs détermine où le centre se trouve.

Il existe divers types de systèmes électoraux majoritaires qui ne donnent qu'en apparence une représentation proportionnelle. Il peut y avoir un deuxième ou un troisième tour où les candidats ayant obtenu le moins de votes se font exclure. Le vote continue jusqu'à ce qu'un candidat ait plus de 50 % des votes. Ce système électoral oblige les électeurs à voter de manière stratégique : ils votent pour leur deuxième ou leur troisième choix. Il est aussi possible de procéder différemment : les électeurs classent les candidats en ordre de préférence sur leur bulletin de vote. Les bulletins de vote sont ensuite dépouillés à plusieurs reprises. Lors du premier dépouillage, le candidat ayant obtenu le moins de votes est exclu de la course, et le candidat de deuxième choix des électeurs pour qui le candidat exclu était leur premier choix passe au deuxième tour du dépouillage.

Ces systèmes permettent aux électeurs d'être représentés par un candidat dont ils détestent le moins les points de vue lorsqu'aucun des candidats pour lesquels ils ont voté n'a pu passer aux tours suivants. En fin de compte, le résultat, bien qu'il soit un peu plus représentatif, demeure le même : le candidat élu dirigera selon ses points de vue politiques, donc selon les points de vue de son parti. Cela oblige encore les électeurs à voter stratégiquement.

L'autre problème est que ces systèmes favorisent les partis politiques les plus centristes. Prenons l'exemple du Canada : parmi ses principaux partis se trouvent le NPD à la gauche, le Parti libéral au centre et le Parti conservateur à la droite. S'il y avait des élections, les libéraux les remporteraient grâce au nombre de votes qu'ils auraient obtenu, car les électeurs dont les points de vue se situent à la gauche donneraient préférence aux points de vue qui se situent le plus près des leurs, donc à ceux du centre plutôt qu'à ceux de la droite. Le même principe s'applique aux électeurs dont les points de vue se situent à la droite, par rapport aux points de vue de la gauche. Le deuxième choix pour les électeurs du NPD serait probablement le Parti libéral plutôt que le Parti conservateur, et le deuxième choix des électeurs conservateurs serait probablement le Parti libéral plutôt que le NPD.

Une étude portant sur les électeurs et faite lors des dernières élections confirme ce scénario : il y était estimé que les libéraux, avec 40 % des votes, auraient, en fait, obtenu une majorité encore plus grande. Certes, il n'existe pas d'étude à grande échelle pour le prouver, et l'étude réalisée est, dans une certaine mesure, hypothétique parce que, dans un système différent, les partis adopteraient des stratégies différentes. Mais il ne faut pas se voiler les yeux. La vérité est que les personnes à la gauche du Parti libéral préfèrent celui-ci au Parti conservateur, et les personnes à la droite du Parti libéral préfèrent celui-ci au NPD.

L'utilisation du vote à répétition ou du vote préférentiel dans le but d'en arriver à une « vraie » majorité ne résoudrait pas les problèmes majeurs de notre système électoral actuel, mais les empirerait sûrement ou mènerait à un règne interminable des libéraux. Si le Parti libéral en place proposait l'utilisation d'un de ces systèmes, les partis de la droite et de la gauche y manifesteraient une opposition telle que le Parti libéral mettrait un terme à la réforme électorale.

L'adoption d'un tel modèle électoral ferait en sorte que plusieurs personnes en concluent que les intentions des libéraux par rapport à une réforme électorale étaient très hypocrites, surtout parce que les libéraux avaient choisi, pour leur campagne électorale, le slogan de Représentation électorale au Canada pour l'adoption d'un système proportionnel, « faisons que chaque vote compte » [TRADUCTION].

Un autre avantage perçu par rapport au présent système, et que plusieurs personnes ont l'air d'apprécier, est que le candidat élu est un candidat local et que les électeurs votent donc pour une personne qu'ils connaissent, d'une certaine manière, pour les représenter plutôt que pour un parti, dont le candidat qui se présente leur est inconnu. Plusieurs personnes semblent aimer ce lien personnel perçu entre elles et le député.

Toutefois, la plupart des gens ne basent pas leur vote sur la personnalité du candidat, mais bien sur le parti de ce candidat, les politiques du parti et le charisme du leader du parti. Par ailleurs, il n'est pas sûr qu'une majorité de la population préférerait être représentée par un candidat local dont ils s'opposent aux politiques plutôt que pour un candidat qui n'est pas local, mais dont ils approuvent les politiques. De plus, le candidat qui remporte, bien qu'il soit censé représenter l'ensemble de sa circonscription, dirige, en fait, seulement selon ses propres points de vue et ceux du parti qu'il représente et plaide en faveur de ceux-ci. Par conséquent, une majorité d'électeurs ressent du mécontentement à l'égard des politiques adoptées par les gouvernements élus dans le cadre du présent système électoral. Elle ressent aussi un sentiment de désespoir quant à une possible vraie réforme.

Les systèmes proportionnels

Dans les systèmes proportionnels, le nombre de sièges attribués à un parti est proportionnel au nombre de votes que ce parti reçoit. Ce sont, donc, les seuls systèmes où chaque vote compte réellement. Les électeurs votent pour un parti, et non pas pour un candidat. Avant les élections, les partis dressent une liste de candidats potentiels qu'ils auront choisis. Il y a deux types de listes : la liste fermée (les partis sélectionnent eux-mêmes les candidats de la liste) et la liste ouverte (la population vote pour les candidats nommés sur la liste).

Il y a plusieurs façons de mettre en place des systèmes proportionnels. Parmi les avantages de ces systèmes se trouve la possibilité d'exiger que les candidats sur la liste soient originaires de différentes régions, qu'ils respectent les principes de la parité des sexes et même qu'ils soient représentatifs sur les plans de l'âge et de l'ethnie. Les possibilités sont sans fin et peuvent être adaptées au contexte propre à chaque pays : par exemple, le Canada pourrait considérer le fait d'attribuer un certain nombre de sièges exclusivement aux membres des Premières Nations. Par conséquent, les systèmes proportionnels permettent aux parlements d'être entièrement représentatifs sur plusieurs plans.

Certains systèmes proportionnels sont moins inclusifs que d'autres parce qu'ils établissent, entre autres, un pourcentage minimum qu'un parti doit atteindre afin de se voir attribuer des sièges dans un parlement. Évidemment, cela fera que des votes seront exclus; certains votes devront être exclus parce qu'un parlement ne dispose que d'un nombre précis de sièges. Le nombre

minimum de votes requis correspond au nombre total de votes divisé par le nombre de sièges que compte le parlement.

L'établissement d'un pourcentage minimum accru est dû au fait que certains pensent qu'il est souhaitable de limiter la représentation des points de vue dits « extrêmes ». Toutefois, il n'est pas réellement nécessaire de limiter celle-ci, car, par définition, seulement peu de personnes soutiennent ces points de vue extrêmes, qui ne seront représentés que par un très petit nombre de sièges au Parlement. Il n'y a aucune raison valable de vouloir étouffer ces voix, surtout si le but poursuivi est d'être représentatif, autant que possible, de la diversité des points de vue au sein de la population.

Il y a deux principales objections qui s'élèvent contre les systèmes proportionnels : ceux-ci ne permettent pas de mettre en place des gouvernements stables et ils éliminent le lien direct perçu entre l'électeur et le candidat.

Les opposants à ces systèmes citent les cas de l'Italie et de l'Israël, où il y a parfois eu mise en place d'une série de gouvernements de très courte durée. Le cas de l'Israël est aussi cité à cause de son système, où une minorité de partis extrémistes impose ses points de vue aux partis centristes qui sont au pouvoir. Premièrement, même l'Italie et l'Israël ont eu, en moyenne, plus de gouvernements stables et de longue durée que le Canada. Étant donné qu'une vaste majorité de gouvernements à travers le monde utilisent un système proportionnel, le fait de citer un ou deux cas particuliers ne peut être perçu que comme de l'occultation délibérée. Deuxièmement, le cas de l'Israël est unique en son genre : le pays compte un nombre très élevé de personnes qui ont des points de vue que nous considérerions comme étant extrêmes et qui, présentement, sont regroupées en une pluralité de très petits partis que les partis centristes doivent représenter dans la composition du gouvernement. Toutefois, dans un système comme le nôtre, tous ces petits partis n'en formeraient qu'un seul, qui obtiendrait probablement quand même assez de votes pour empêcher les partis centristes de former un gouvernement majoritaire. Mais la situation ne devrait pas beaucoup changer, étant donné les tensions religieuses et le conflit avec la Palestine.

Pour réellement se faire une opinion concernant le fonctionnement des systèmes proportionnels, il faut considérer le cas des pays européens les plus prospères dont le contexte économique et culturel est semblable au nôtre, tels que l'Allemagne, la Hollande, la Suède, la Norvège et le Danemark. Bien qu'ils soient généralement de coalition ou minoritaires, et rarement majoritaires, les gouvernements portés au pouvoir dans ces pays sont souvent plus stables et de plus longue durée que ceux portés au pouvoir au Canada. Enfin, plusieurs supposent que les systèmes proportionnels sont moins stables, alors que ce n'est pas le cas, puisqu'ils obligent les gens à coopérer, et ce, dans une atmosphère souvent moins hostile. Les lois sont encore adoptées, et il s'agit rarement de lois auxquelles s'oppose la majorité de la population – ce qui n'est pas souvent le cas dans notre système majoritaire actuel.

Une bonne partie des pays mentionnés utilise un système proportionnel mixte. Un certain pourcentage de votes, qui tourne généralement autour de 50 %, est fait selon les procédures d'un système proportionnel et l'autre pourcentage de votes est fait selon les procédures d'un système majoritaire comme le nôtre. Le pourcentage de votes du système proportionnel est ensuite utilisé

pour équilibrer le pourcentage de votes du système majoritaire, dans le but de produire un résultat proportionnel. Donc, si un parti obtient proportionnellement plus de sièges parmi ceux alloués dans un système majoritaire, il obtiendra moins de sièges parmi ceux alloués dans un système proportionnel. De plus, les partis les moins populaires, qui n'ont probablement obtenu aucun siège dans le système majoritaire, obtiendraient des sièges.

Donc, si un parti obtient 30 % des votes et 25 % des sièges, selon le mode de scrutin du système majoritaire, il obtiendrait 5 % de plus de sièges. Aussi, s'il y avait des exigences par rapport à la situation géographique et au sexe, les partis pourraient utiliser celles-ci pour déterminer les candidats qu'ils nommeraient. Dans ce même contexte, si un parti désirait représenter la parité des sexes, et que des femmes détenaient les trois cinquièmes des 25 % de sièges obtenus et que des hommes détenaient les deux cinquièmes des 25 % de sièges obtenus, alors seulement des hommes devraient occuper les 5 % supplémentaires de sièges.

Puisque ces systèmes permettent l'existence d'un lien direct avec un député local, ils permettent de tirer parti des points forts des deux types de systèmes.

Il n'est pas surprenant qu'en règle générale les pays utilisant des systèmes proportionnels bénéficient d'un taux de participation accru. Après tout, si les gens savent que leur vote comptera, ils auront davantage tendance à aller voter. Ainsi la nature humaine est-elle faite. Les gens sont moins enthousiastes à l'idée de faire des choses qui n'ont pas de but. Par exemple, dans les circonscriptions soi-disant sûres de notre système électoral, c'est-à-dire dans les circonscriptions qu'un parti est presque assuré de remporter, le taux de participation compte parmi les plus bas.

Un système proportionnel mixte pour le Canada

La superficie du Canada, son passé et sa constitution posent des défis à toute réforme électorale. Il y a, au Canada, des problèmes liés à la représentation des provinces et de la diversité ethnique de la population. Souvent, certaines régions peuvent sentir qu'elles ne sont pas représentées dans la composition du gouvernement, comme c'est le cas des provinces de l'Ouest. Des groupes ethniques, tels que les Premières Nations, ne se sentent pas assez représentés. La situation géographique complique aussi la représentation : il existe de très grandes régions du Nord très peu peuplées, ce qui implique que certaines circonscriptions ont une taille beaucoup plus grande que celle de plusieurs pays.

Le cas des régions du Nord complique l'adoption directe d'un système proportionnel mixte : un parti conserverait le même nombre de sièges obtenus, mais en répartirait, entre ses députés, la moitié selon le mode de scrutin d'un système proportionnel et l'autre moitié selon le mode de scrutin du système majoritaire en place. Cela compliquerait encore plus la gestion des circonscriptions du Nord parce que la taille de celles-ci doublerait. Dans ce cas, pour mettre en place un système proportionnel, il serait souhaitable d'augmenter le nombre de sièges au Parlement. La suggestion suivante se fonde sur une Chambre des communes comptant 400 sièges (ou moins).

Il est proposé qu'environ les 100 plus grandes circonscriptions conservent leur taille et le même nombre de députés élus selon le mode de scrutin du présent système majoritaire. Les 300 autres sièges seraient divisés en deux : il y aurait donc 150 circonscriptions doubles, où un député serait élu dans le cadre du présent système et un autre serait élu dans le cadre du système

proportionnel. Chaque électeur voterait pour un candidat local et pour un parti politique afin de déterminer la répartition proportionnelle des sièges.

Donc, l'attribution de 250 sièges serait déterminée selon le mode de scrutin du présent système. Dans ce contexte, et en utilisant les résultats obtenus lors des dernières élections comme exemple, le nombre de sièges obtenus serait de 136 pour le Parti libéral, de 72 pour le Parti conservateur, de 33 pour le NPD, de 8 pour le Bloc Québécois et de 1 pour le Parti vert. Avec une Chambre des communes comptant 400 sièges, le nombre proportionnel de sièges devra être de 159 pour le Parti libéral, de 129 pour le Parti conservateur, de 79 pour le NPD, de 19 pour le Bloc Québécois et de 14 pour le Parti vert. Les 150 sièges dédiés à la répartition proportionnelle seraient alors attribués de cette façon : 23 pour le Parti libéral, 57 pour le Parti conservateur, 46 pour le NPD, 11 pour le Bloc Québécois et 13 pour le Parti vert.

Ces nombres ne sont utilisés qu'à titre indicatif; la composition du gouvernement avec un tel système lors des dernières élections aurait été différente. Non seulement les électeurs n'auraient pas eu à avoir recours au vote stratégique, mais aussi quelques-uns des partis les moins populaires auraient pu atteindre le pourcentage minimum nécessaire à l'obtention d'un siège, qui est de 0,25 % dans une Chambre des communes comptant 400 sièges. Le Parti libéral aurait presque certainement obtenu moins de sièges, et le NPD et le Parti vert auraient obtenu plus de sièges. Le Parti conservateur aurait sûrement obtenu le même nombre de sièges. Le gouvernement actuel aurait été formé par coalition : les différents partis politiques auraient appris à coopérer.

Les députés élus proportionnellement seront affectés aux circonscriptions doubles et se partageront les responsabilités qui y sont reliées. La création d'un bureau commun pour les tâches d'ombudsman des députés pourrait s'avérer souhaitable.

Je suggère de fixer le nombre maximum de sièges qu'un parti peut obtenir au seuil le plus bas possible afin que la diversité des points de vue, au Canada, soit pleinement représentée et que le vote obligatoire soit adopté, ce qui signifie que les partis devront répondre aux préoccupations des plus démunis, qui ont tendance à moins voter. Il faudra donc que 5 % des sièges soient réservés aux Premières Nations, que l'âge minimum pour voter soit reporté à 16 ans et que des lois exigeant la représentation égalitaire sur les plans du sexe et de l'âge soient mises en place. Tout est possible, il ne suffit que de mettre au point les détails.

Steven R. Scott